



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides et prêts

Question écrite n° 116640

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur les préconisations exprimées dans le rapport intitulé « pour une meilleure efficacité des aides à la performance énergétique des logements privés ». Le rapporteur propose de réserver l'accès aux travaux éligibles à l'éco-prêt à taux zéro et au CIDD (crédit d'impôt développement durable), aux professionnels qualifiés d'ici le 1er janvier 2015. Lorsque l'entreprise n'est pas qualifiée, il suggère de confier la mission de contrôle à une tierce partie qualifiée. Il souhaite que soit annoncée dès à présent cette mesure afin de permettre une hausse significative, entre 2012 et 2015, du nombre d'entreprises titulaires d'un signe de reconnaissance de la qualité. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116640

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2011, page 8709

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)